

Le nouveau plan de fréquences pointe le bout du nez

■ Le CSA a validé l'architecture du plan. On attend désormais l'appel d'offres (FM et DAB+).

La longue et sensible procédure devant donner naissance au nouveau paysage radiophonique en Belgique francophone a franchi une nouvelle étape, mardi. Le bout du chemin est en ligne de mire. Si tout se passe comme convenu, le nouveau plan de fréquences, comme on l'appelle dans le milieu audiovisuel, devrait être finalisé à la fin de l'été 2019.

Hier, le Collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), où siègent notamment les représentants du secteur radiophonique, a donné son feu vert aux quatre projets d'arrêtés pris en juin par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces projets, soumis par le ministre des Médias Jean-Claude Marcourt (PS), définissent les architectures analogiques (FM) et numériques (DAB+) du futur paysage radiophonique. Ils fixent aussi l'appel d'offres global pour l'attribution des fréquences et les critères d'attribution du statut de radio associative et d'expression.

De la place pour tout le monde ?

Le feu vert du CSA a pour effet d'enclencher un processus inédit. Car si, dans le cas des fréquences analogiques (bande FM), il s'agit de renouveler les licences attribuées en 2008 pour un nouveau bail de 9 ans, il en va tout autrement des fréquences hertziennes numériques. Ce sera la première fois que les services radiophoniques (publics comme privés) pourront postuler, pour une période de 9 ans, à des fréquences numériques (DAB+).

Désormais, la balle est dans le camp du ministre Marcourt. C'est à lui de donner le coup d'envoi des appels d'offres. "Ça devrait être le cas au début de 2019", dit-on à son cabinet. Une fois les appels lancés, les opérateurs disposeront d'une période de deux mois pour introduire leur dossier auprès du CSA. Ce dernier aura ensuite quatre mois pour examiner les candidatures et attribuer les fréquences.

Une première mouture de l'architecture hertzienne numérique, proposée en 2016, avait été critiquée par le secteur. De façon inattendue, elle offrait une capacité inférieure à celle de la FM actuelle. Or, l'un des atouts du numérique est d'offrir davantage de capacités. Dans son avis

rendu hier, le Collège du CSA estime que la nouvelle proposition d'architecture numérique "permettra a priori à l'ensemble des acteurs du paysage radiophonique belge francophone de trouver une place qui leur convient, que ce soit avec une couverture communautaire, provinciale ou locale".

Face aux réseaux (communautaires et provinciaux), le régulateur assure que les radios indépendantes auront leur place en FM et DAB+. Il faudra toutefois leur venir en aide car la transition vers le numérique – tout en poursuivant la diffusion analogique – aura un coût non négligeable. Le gouvernement a prévu d'allouer un budget à cette fin, mais on en ignore encore le montant et les modalités d'attribution.

P.-F.L.

Pour la première fois, les services radiophoniques pourront postuler à des fréquences numériques